

# Le reste du conseil en 5 points

## Télétravail pour les agents

Lors des confinements en 2020, la CCSL a déployé une organisation de travail à distance pour une grande majorité de ses effectifs. Ce dispositif sera désormais proposé sur un jour fixe par semaine à toutes les activités, sauf aux agents dont la présence est essentielle sur leur lieu de travail habituel. Pour les agents à temps complet ou à 80 % équivalent temps plein (ETP), ils bénéficient au total de 40 jours de télétravail par an. Pour les agents qui travaillent de 50 % à 80 % ETP, c'est 30 jours par an. Les autres (moins de 50 % ETP) ne pourront en bénéficier. L'autorisation est accordée par le manager du demandeur, après avis de la direction. Sa durée est d'un an, renouvelable chaque année.

## Un emprunt d'un million d'euros pour une station d'épuration

Pour financer les travaux de la nouvelle station d'épuration à [La Regrippière](#), la communauté de communes Sèvre et [Loire](#) (qui a la compétence assainissement) va contracter un emprunt d'un million d'euros, sur 20 ans, auprès de la Banque postale.

## Subvention pour l'aménagement d'accueil des gens du voyage

Plusieurs aménagements sont à prévoir sur la parcelle mise à disposition des gens du voyage, à [Saint-Julien-de-Concelles](#), le long de la route de la Vallée. Les travaux concernent les circulations intérieures, la distribution d'eau et d'électricité, la citerne d'eaux usées, les enrochements... Ils sont estimés à 110 000 € TTC. Cette opération pouvant bénéficier d'une subvention de l'Etat via la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), la CCSL va la solliciter à hauteur de 80 % du coût HT.

## Une prime pour les agents du SSIAD

Les élus de Sèvre et [Loire](#) ont validé le versement de la prime dite « Grand âge » pouvant aller jusqu'à 118 € bruts par mois aux agents du SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile). Cette prime, décrétée pour certains personnels de la fonction publique territoriale, est « **une récompense et une revalorisation du métier d'aide soignant, qui assure une fonction essentielle dans la prise en charge de personnes âgées** ». Elle s'ajoutera au régime indemnitaire versé par la CCSL.

## Piscine Naiadolis : la fin avec Prestalis

La piscine Naiadolis, à Vallet, ne sera plus gérée ni exploitée par Prestalis à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Une résiliation anticipée de la délégation de service public a été validée par les élus. Un contrat de 6 ans le liait avec la collectivité jusqu'à août 2022. « **La gestion actuelle de Prestalis ne donne pas totale satisfaction. Ce n'est plus fusionnel, expliquait Jérôme Marchais, en charge du volet piscine à la CCSL. En résiliant et en passant en régie, on pourra harmoniser notre mode de gestion, notre offre aquatique et nos tarifs avec l'autre piscine du territoire (Divaquatic) qui est déjà en régie. Les usagers et la population s'y retrouveront mieux.** » Les deux parties (collectivité et Prestalis) mènent actuellement une négociation pour s'accorder financièrement.



Le télétravail s'appliquera au sein de la communauté de communes Sèvre et Loire.